



Licenciement assistante maternelle

Par **Nenette 55**, le **05/06/2014 à 19:38**

Bonjour, rnvoila mon assistante maternelle a en garde ma fille de 11 mois, le problème est que je trouve qu'elle ne fait rien pour l'éveil de ma fille et que les changes sont mal faits . plusieurs fois j'ai récupéré ma petite avec des selles séchées sur le côté ... Elle avait été mal nettoyée !! Ensuite elle fait la sieste en même temps que la petite ... est-ce normal ? enfin c'est une enfant qui commence à vouloir marcher donc je lui fait faire des pas alors que chez l'assistante maternelle elle joue dans un parc ou sur le canapé, elle l'a pose assise et voila. Et elle l'a laisse jouer avec sa propre fille qui a 3 ans, du coup quand je récupère la mienne , elle est très énervée et a du mal a trouver le sommeil et quand elle le trouve ses nuits sont agitées. Je voudrais la licencier , comment puis-je m'y prendre, pour quels motifs et que devrais-je lui verser ? rnEn sachant que je l'emploie depuis moins d'un an . rnJe vous remercie d'avance pour les réponses et l'aide que vous pourrait m'apporter.

Par **Lag0**, le **05/06/2014 à 19:56**

Bonjour,rnLe cas de l'assistante maternelle est particulier et il existe un moyen de rupture du contrat de travail plus simple que le licenciement, c'est le retrait de l'enfant.rnrnVous trouverez sur le site suivant la procédure :rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16842.xhtml>

Par **Nenette 55**, le **05/06/2014 à 20:44**

Bonjour,rnQuelle est la différence avec le licenciement ? rnDu 17 octobre au 31 décembre 2013 je lui versait 10% de ses congés payés et depuis le 1er janvier elle est mensualisée,

comment calculer la somme de ses congés payés sachant qu'elle a un contrat à temps partiel de 40h/mois ?
Merci pour votre réponse clair et rapide .

Par **Lag0**, le **05/06/2014** à **23:11**

[citation]Quelle est la différence avec le licenciement ? [/citation]
Pas d'entretien préalable, pas de délais à respecter, juste une LRAR...